



Réunion de Conseil Municipal du 18 janvier 2021 Mairie de ROUGEMONTIER

L'an deux mil vingt et un le dix-huit janvier 2021 à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur Philippe ROBILLOT, Maire.

Présents : M. Philippe ROBILLOT, *Maire*,
Mme Bernadette ALLAIN, M. Joël DE WULF, Mme Anita CACAUX, *Adjoints*
Mme Jacqueline LEROY, Mme GODEFROY Sabine, Mme Agnès YON M. Paul CHENU, M. André-Joseph PERDRIX, Mme Clémentine LIARD, M. Dominique DUVAL, M. Jean-Claude EUDE, M. Cyrille LEREFIT et M. François DELAVOIERE *Conseillers Municipaux*.
Formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé: Monsieur BLOTTIERE Sébastien
Madame LEROY Jacqueline est élue secrétaire de séance

Délibération travaux du SIEGE	Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité au Hardouin. Cette participation s'élève à: - en section de fonctionnement : 416.66 € - en section d'investissement: 1166.66 € Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise : - Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière - L'inscription des sommes au Budget de l'exercice, au compte 2041582 pour les dépenses d'investissement (DP et EP), et au compte 657358 pour les dépenses de fonctionnement.
Délibération frais de fonctionnement	Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide de fixer la participation financière des élèves des communes voisines fréquentant l'école de Rougemontier. pour l'année scolaire 2019-2020 à : Ecole maternelle et primaire : 500.00 € par enfant.
Délibération bouches à incendie	Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est possible de déposer une demande de Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour les projets liés à la défense incendie. Suite à la réalisation du schéma communal de défense incendie réalisé par le SERPN, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les 7 devis proposés pour l'installation des bouches à incendie, pose de bâche et aménagement de mares pour un montant de 37382.86 € HT soit 44859.42 € TTC situés : 31 Rte de Pont-Audemer d'un montant de 4323.17€ HT soit 5187.80 € TTC, Rue des Drouets d'un montant de 4549.27 HT soit 5459.12TTC, Carrefour Rue des Drouets-impasse de la Briquetterie d'un montant de 5108.72 €HT soit 6130.46 € TTC, Rue des Coffres d'un montant de 15444.00 € HT soit 18532.80 € TTC Mare Vallée pour un montant de 2017.90 €HT soit 2421.48 € TTC Mare Auzou pour un montant de 1252.60 € HT soit 1503.12 € TTC Mare Auzou pour un montant de 4687.20 € HT soit 5624.64 € TTC Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des



Réunion de Conseil Municipal du 18 janvier 2021 Mairie de ROUGEMONTIER

	<p>membres présents de :</p> <p>VALIDER le projet d'implantation des bouches à incendie, bâche et aménagement de mares, D'AUTORISER Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), De MANDATER Monsieur le Maire pour toutes les démarches rendues nécessaires et la signature de l'ensemble des documents afférents</p>
Délibération règlement intérieur du Conseil Municipal	<p>Monsieur le Maire expose que l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation. M. le Maire présente au conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement préalablement transmis à chaque conseiller municipal.</p> <p>Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents d'adopter ce règlement intérieur dans les conditions exposées par M. le Maire.</p>
Délibération location d'un local communal	<p>Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de mettre en location une pièce de l'ancienne mairie inoccupée la plupart du temps. Il propose de la louer à une personne auto-entrepreneuse installée à Rougemontiers.</p> <p>Il propose de conclure un bail du 1^{er} avril 2021 au 31 décembre 2021 pour un loyer mensuel de 150.00 € dans un premier temps.</p> <p>Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire à l'unanimité des membres présents.</p>

Questions diverses :

-Règlement local de publicité intercommunal :

Dans le cadre de la rédaction du règlement local de publicité intercommunal, la maire représente l'autorité chargée de délimiter, par voie d'arrêté, les limites de sa commune.

L'implantation des panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération devant épouser les limites du bâti rapproché, certains panneaux situés sur la DR 94, Route d'Illeville et au niveau du chemin de la Meslière vont être déplacés.

- Divagation des animaux : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les communes ont la possibilité de signer une convention de refacturation des frais de prestation de fourrière animale avec la CCPAVR, qui a signé une convention avec le Refuge de l'Espérance d'Appeville-Annebault.

Rougemontier ayant un chenil, Monsieur le maire propose que les divagations de chiens soient gérées directement par lui-même et les agents municipaux.

Il propose qu'une information soit publiée dans le prochain bulletin communal pour informer les propriétaires que dans un premier temps ils recevront un courrier en recommandé.

Si la divagation se reproduit les propriétaires devront payer une amende pour non-respect de l'arrêté réglementant la divagation des animaux et une autre amende pour les frais de mise au chenil et de garde.

- **Site internet :** Une troisième réunion a eu lieu vendredi 15 janvier. Celui-ci devrait être en ligne en mars 2021.



Réunion de Conseil Municipal du 18 janvier 2021 Mairie de ROUGEMONTIER

- **Relevé de vitesse RD 675** : Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d'une information de la Direction de la mobilité prévenant que des relevés vitesse auront lieu du 25/03 au 31/03/2021.
- **INSEE Population** : Au 01/01/2021 la commune compte 1069 habitants dont 17 non résidents permanents.
- **Le nouveau Bulletin communal** « Le Rubis Mag' » est en cours d'élaboration.
- **SILOGE** : restitution de la dernière réunion du 8/01/2021 :
La première phase du projet comptera 20 logements au lieu de 19 car il y aura un logement de plus pour les aînés.
La durée de la 1^{ère} tranche est estimée à 2 ans et demi, même chose pour la 2^{ème} tranche.
La SILOGE doit présenter son nouveau projet en réunion de Conseil.

Enfin les membres du Conseil Municipal souhaitent visiter un lotissement existant.

Fin de séance à 23h

